

Ecrit par le 20 février 2026

RSE : Enedis et le Châtaigner promeuvent un monde plus juste



Enedis, gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (ex ERDF) et le Châtaigner, entreprise adaptée pour le travail des personnes handicapées située à Cavaillon ont renouvelé leur partenariat acté en 2019. En 2020, l'entreprise d'électricité a investi 14M€ dans les entreprises du secteur protégé et adapté et 2,80M€ dans l'insertion par l'activité économique.

Les personnes employées par le Châtaigner œuvreront à réparation et au changement de portes de coffrets électriques ainsi qu'au débroussaillage de postes de distribution publique d'électricité. Dans la foulée la société Enedis s'est engagée dans l'achat solidaire, responsable et de proximité en Vaucluse.

Ecrit par le 20 février 2026

Dans le détail

La convention de partenariat, établie entre Enedis et le [Châtaigner](#), d'une durée d'un an, consiste en la professionnalisation de personnes handicapées -volets sécurité et environnement- pour la réparation de 600 portes de coffrets. La société d'électricité versera également 10 000€ au Châtaigner, hors fourniture de matériel et selon les interventions réalisées et dans le cadre de l'accord Handicap 2021-2023. Enedis s'est également engagée à organiser des visites à caractère industriel dans le cadre du projet pédagogique de découverte des métiers.

La RSE en pratique

«Les enjeux de développement durable sont au centre de la démarche RSE (Responsabilité sociétale des entreprises), a souligné Emilie Blondel, adjoint au directeur Enedis en Vaucluse dans le cadre du Projet Industriel et Humain 2020-2025, qui vise à concilier performance industrielle et approche durable, au plus près des territoires et des clients, en faveur de la transition écologique. Cette démarche responsable et solidaire est une action concrète qui contribue, aux travers de nos achats, à faire changer les regards sur la question du handicap, ainsi qu'à inclure les personnes en situation de handicap dans un véritable projet professionnel. D'autre part, nous dédions certains de nos marchés au secteur protégé. Par exemple, le recyclage des compteurs Linky et le nettoyage de vêtements 'image de marque'. Enfin, 3 marchés d'élagages sur les 17 dernièrement passés sont dévolus au secteur protégé, les travaux débuteront le 1er janvier 2022.»

Le Châtaigner

L'entreprise adaptée [le Châtaigner](#), ancien atelier autonome, a été créée par l'association Vauclusienne d'entraide aux personnes handicapées. C'est une société par action simplifiée unipersonnelle (Sasu). Elle est agréée Entreprise solidaire et sociale. Elle salarie et accompagne les travailleurs handicapés en facilitant leur adaptation et leur apprentissage au poste de travail tant en terme de savoir être que de savoir-faire ; La production de biens ou de services dans le souci de la satisfaction des clients -délai et qualité- ; L'accompagnement lié à la santé et à la sécurité du personnel et socio-professionnel dans le respect de la personne. Les salariés interviennent dans la sphère du multi services en second œuvre bâtiment : peinture, électricité, plomberie, maçonnerie, carrelage, climatisation ; en espace vert ; dans la prestation en atelier et en entreprises. L'entreprise adaptée se situe 199, route de Cavaillon à Robion.

Candidatez pour la 17e édition des Trophées

Ecrit par le 20 février 2026

RSE



Environnement, enjeux sociaux, achats responsables... la responsabilité sociétale des entreprises concerne toutes les entreprises à tout moment de leur vie. Mais de quoi s'agit-il ? Comment la mettre en place dans votre entreprise ?

La Responsabilité sociétale des entreprises en clair ? C'est l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. En résumé ? C'est une entreprise qui entreprend d'avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable. Ça vous dit ?

Comment procéder ?

Il s'agit de s'organiser autour de 7 thématiques : La gouvernance de l'organisation ; les droits de l'homme ; les relations et conditions de travail ; l'environnement ; la loyauté des pratiques ; les questions relatives aux consommateurs ; les communautés et le développement local.

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises et quelle que soit leur taille, leur statut et leur secteur d'activité. D'ailleurs, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur notamment pour la considération des enjeux sociaux et environnementaux [ici](#) et concernant leur statut [ici](#). Il est également question de la Loi Pacte (Plan

Ecrit par le 20 février 2026

d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) [ici](#). Ce qu'elle dit ? Que les entreprises ne se limitent pas à la recherche du profit. L'entreprise doit être le lieu de création et de partage de sa valeur. Cette loi permet de redéfinir la raison d'être des entreprises et de renforcer la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux liés à leur activité.

Comment candidater ?

Il est tout d'abord question de faire le point, puis de valoriser le travail, puis ses partenaires, de gagner en notoriété, d'être reconnu, d'emmener ses salariés dans la démarche et, avec eux, d'exprimer une vision de l'entreprise. Ce que proposent les trophées RSE Provence-Alpes-Côte d'Azur ? Justement de regarder tout cela en détail. D'ailleurs tout est décrit [ici](#).

Les trophées RSE ?

Les Trophées RSE récompensent depuis 17 ans toutes les entreprises de plus de 5 salariés, du territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui ont à cœur de mettre l'homme, l'environnement, la territorialité et les parties prenantes au centre de leurs préoccupations et de façon transversale. Plus de 400 personnes issues d'entreprises, institutions, réseaux économiques assistent à la remise des trophées. La date de clôture des [candidatures](#) est mardi 7 septembre. Le guide des candidates est [ici](#). Et l'inscription en ligne [ici](#).

A la découverte des 'Vignerons engagés' de Tavel et Lirac

Ecrit par le 20 février 2026



Le 12 juin à Tavel, de 10h à 21h, la [Cave des vignerons de Tavel et Lirac](#) mettra à l'honneur son label 'Vignerons engagés', haute certification environnementale et sociétale.

A cette occasion, les vignerons feront découvrir et redécouvrir leurs chais, leur vignoble et leurs productions. Diverses animations seront proposées : balade pédestre dans les sentiers de Tavel accompagnée par un vigneron (départs à 10h30, 14h et 17h) ; initiation à la trottinette électrique ; dégustation des nouveaux millésimes ; stands de produits locaux et animations musicales. La journée sera également l'occasion de présenter le [festival Villeneuve en scène](#) qui se tiendra du 9 au 21 juillet 2021. Les plus gourmands pourront se restaurer sur place grâce au 'food truck'. La cave communiquera également sur ses engagements en matière de développement durable.

Crée en 2010, l'association [Vignerons en développement Durable](#) réunit des vignerons investis dans une démarche de responsabilité sociétale, de la vigne au verre. Promesse de produits éthiques et de qualité, respectueux des hommes et de l'environnement, son label Vignerons engagés est le premier label RSE et durable dédié au monde du vin en France. Les vins de Tavel et de Lirac, distingués du label, étaient dégustés à la table de Philippe le Bel et Louis XIV ainsi qu'à la Cour des Papes dès 1358. La notoriété de Tavel s'est construite avec l'aide d'autres personnalités illustres, les papes Clément V, Benoit XIII, puis plus tard Ronsard, Louis XIV, Balzac et Mistral.

Ecrit par le 20 février 2026

Informations pratiques : les Vignerons de Tavel et Lirac, route de la Commanderie, 30126 Tavel. 04 66 50 03 57 ; contact@cave-tavel-lirac.fr

L.M.

UP-Medef 84 : redonner du sens à l'entreprise



[L'UP-Medef 84](#) lance la première édition de 'Cap raison d'être'. Cette opération élaborée par le Medef Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur vise à pousser les entreprises ayant adopté une démarche RSE à aller plus loin. Pour cela, 'Cap raison d'être' propose d'être sélectionné pour un cycle de formation entièrement gratuit à destination des adhérents de l'UP-Medef 84. De quoi ensuite doter votre entreprise d'une raison d'être ou adopter la qualité de 'société à mission' grâce aux opportunités qu'offre la loi Pacte.

Ecrit par le 20 février 2026

Raison d'être et société à mission

Dans ce cadre, l'opération propose 4 sessions de formation inter-dirigeants en présentiel autour de la raison d'être et de l'entreprise à mission. Ces ateliers 'd'intelligence collective', qui se dérouleront de septembre 2021 à septembre 2022, seront l'occasion d'échanges entre dirigeants et experts, et de témoignages d'entreprises. Ils seront complétés par des supports pédagogiques élaborés par les meilleurs spécialistes. Le but étant, à termes, la création d'une 'communauté Cap Raison d'être' « pour agir ensemble pour une croissance responsable et la relance d'un networking suite à une longue période à distance », expliquent les organisateurs.

Les objectifs de l'opération

Les objectifs de cette initiative doivent notamment permettre de comprendre les concepts de 'raison d'être' et 'd'entreprise à mission', connaître les attendus réglementaires à ne pas rater, réfléchir sur ses implications en matière de gouvernance et de management, de prise en compte des attentes des parties prenantes ainsi que de s'emparer des outils et de la méthodologie de façon proactive pour élaborer la raison d'être de son entreprise, et pour les entreprises les plus matures, devenir entreprise à mission. En 2020, 123 entreprises françaises se sont dotées d'une raison d'être et 88 sont devenues entreprises à mission.

Infos pratiques et inscription

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au mardi 15 juin 2021. Les entreprises seront ensuite sélectionnées durant le courant du mois de juin. Attention, le nombre de place est limité.

Formulaire de pré-inscription disponible en cliquant [ici](#).

Informations complémentaires et détail de l'opération [à retrouver ici](#).

(Vidéo) : Entreprise à mission contre label 'B. Corp'

Ecrit par le 20 février 2026



Devant, les difficultés de recrutement, les nouvelles attentes des clients et le souci de leur image les entreprises tentent de s'adapter et, parfois, surtout de le faire savoir... Dans ce cadre, le passage vers le statut 'd'entreprise à mission' ou la certification 'B. Corp' sont deux évolutions 'tendance' envisagées par certains dirigeants qui s'inquiètent de leur RSE (Responsabilité sociétale des entreprises).

Alors, engagement réel ou 'green washing' ?

Le débat sur les l'entreprise à mission a donné lieu à de nombreux commentaires, le principe en est qu'[une entreprise doit être utile pour la société dans son ensemble](#), et pas seulement à ses associés. Introduite par [la loi Pacte de mai 2019](#), c'est une innovation majeure, au moins au niveau des principes même du droit des sociétés français.

Cette utilité 'élargie' se marque par une modification des statuts de la société concernée, intégrant la prise en compte des impacts sociaux, sociaux et environnementaux de ses activités de façon à concilier la recherche de la performance économique avec la contribution à l'intérêt général. Ce choix est indiqué dans le K Bis de la société.

Les objectifs poursuivis sont essentiellement de fédérer les équipes (actionnaires, salariés, partenaires) autour d'une ambition commune. Evidemment l'entreprise souhaite aussi améliorer son image de marque et aussi se protéger contre les rachats hostiles, le cas échéant.

Ecrit par le 20 février 2026

L'entreprise doit mettre en place un 'Comité de mission' interne et se faire certifier par un organisme indépendant qui vérifie la réalisation des objectifs affichés.

Depuis un an, une centaine d'entreprise, dont 70% de PME, ont choisi ce statut. La plus célèbre est Danone, dont le PDG vient, dans la foulée, d'être débarqué par les associés qui s'inquiétaient de la faiblesse des profits 2020 et de l'orientation clairement RSE choisie par Emmanuel Faber. La vie de dirigeant est rarement un long fleuve tranquille !

L'histoire dira si cette option française est un succès auprès du monde économique ou si ce n'est qu'un flop médiatique qui s'intégrera dans la longue liste des 'bonnes fausse idées'...

La certification B. Corp

La certification 'B. Corp' est un peu dans le même esprit (du reste 15% des entreprises à mission sont aussi certifiées B. Corp.). Comme beaucoup d'innovations, cette nouvelle tendance, née en 2010, nous arrive des Etats Unis. Comme pour l'entreprise à mission de la loi Pacte, ce label vise principalement à garantir l'intégration de la mission sociétale au cœur de la performance globale de l'entreprise.

Dans le même mouvement que celui de la loi Pacte, 35 Etats américains ont adopté le modèle de 'Benefit corporation' à titre statutaire. Dans les autres Etats, les entreprises peuvent adopter le label B Corp. mais il s'agit alors là d'une certification contractuelle, demandée par l'entreprise et attribué puis contrôlée par l'ONG 'B Lab', et non pas d'une option ouverte par un texte législatif.

En 2020, le label B. Corp. regroupe environ 2 800 entreprises réparties dans 60 pays à travers le monde et exerçant leur activité dans plus de 150 secteurs différents. En France, depuis 2014, 80 entreprises ont été certifiées B. Corp., et ce nombre ne cesse de croître. Le label est accordé si, après analyse de 200 points du questionnaire d'évaluation, le score de l'entreprise est supérieur à 80. Il faut relever qu'outre un label, B. Corp. est aussi une communauté d'entreprises cherchant à multiplier leurs échanges et leurs expériences dans un même esprit.

Alors le match est ouvert entre le label US et le texte législatif à la française. Gageons que les sociétés jeunes, high-tech et ouvertes sur l'international préféreront sans doute un label US « branché » qu'une modification statutaire à inscrire au registre du commerce !

Philippe Lechat*

**A la retraite depuis le 1er janvier dernier, Philippe Lechat, fondateur du cabinet d'expertise comptable Axiome Provence et désormais président des 'Aulnes conseil'. A ce titre, il aborde régulièrement dans nos colonnes l'actualité juridique des entreprises.*

Pour en savoir plus avec Thierry Sibieude, professeur Essec et titulaire de la chaire innovation et entrepreneuriat social.

Ecrit par le 20 février 2026

Trophées RSE Provence-Alpes-Côte-d'Azur 2020



Depuis 16 ans, les Trophées RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) récompensent les entreprises de plus de 5 salariés ayant à cœur de mettre l'homme, l'environnement, la territorialité et les parties prenantes au centre de leurs préoccupations.

En cette période particulière marquée par la crise du Covid-19, les Trophées RSE PACA 2020 ont choisi d'intégrer un nouvel indicateur. Celui-ci prendra en compte la manière dont chaque entreprise se sera adaptée en repensant son modèle ainsi que ses pratiques RSE pendant et/ou à la sortie de cette pandémie.

Un jury composé de syndicats salariés, patronaux et de professionnels techniques désignera les entreprises exemplaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Questionnaire de candidature disponible sur www.labrseinnovation.com. Date limite des candidatures : 30 juillet 2020.